## Liberté



## Le confort et la différence

# Danielle Pigeon

Volume 29, Number 5 (173), October 1987

Ces lieux qui nous habitent

URI: https://id.erudit.org/iderudit/31189ac

See table of contents

Publisher(s)

Collectif Liberté

**ISSN** 

0024-2020 (print) 1923-0915 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Pigeon, D. (1987). Le confort et la différence. Liberté, 29(5), 90-95.

Tous droits réservés © Collectif Liberté, 1987

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

#### DANIELLE PIGEON

### Le confort et la différence

Dans la foulée de cette nouvelle tendance en histoire qui accorde toute son importance à l'étude des mentalités et de la vie quotidienne, l'histoire de l'architecture domestique essaie désormais de comprendre l'adéquation entre les principes de distribution intérieure et les pratiques et usages d'une population donnée à un moment précis. Abordée sous cet angle, cette discipline garantit des heures de recherches passionnantes, couronnées d'amusantes découvertes toutefois propres à décourager les nostalgiques de la douceur de vivre aux siècles passés.

Étudier la maison privée du XIXe siècle amène tout naturellement à s'intéresser aux concepts de confort et d'hygiène appliqués à l'architecture et aux nouveaux problèmes qu'ils posent dans la distribution des espaces domestiques. Si la notion de propreté corporelle mena assez tôt à la création de cabinets de toilette, précurseurs des salles d'eau ou de bains et presque essentiellement reliés d'ailleurs à la féminité, il n'en est pas de même de cet obscur p'tit coin qu'on tenta longtemps de reléguer aux oubliettes.

Comme l'avaient fait leurs prédécesseurs depuis le Moyen Âge, nos ancêtres aménagèrent leurs privés ou lieux de commodités dans leur cour arrière, à proximité de la maison, ceux-ci parfois «montés à la demande de l'étage du haut et reliés au corps de logis par une galerie», quand ils n'étaient pas carrément installés sur la galerie¹.

<sup>1.</sup> **A.N.Q.M.**, gr. Danré de Blanzy, 6090, 04-12-1754 et gr. F. Leguay, 386, 24-04-1773.

Quelquefois, la maison montréalaise du XVIIIe siècle présente sur son côté ou à l'arrière, une curieuse excroissance en bois ou en pierre: c'est la cage d'escalier qui permet d'accéder à l'étage et qui peut abriter des latrines. Mais dans ce pays de grands froids, on est parfois plus expéditif se contentant «d'aller dans la cheminée» ou de se «retirer sur le pas de la porte pour pisser»², cela entraînant les inconvénients qu'on imagine...

À cette époque de promiscuité, les dangers des rues étaient tout autres mais non moins réels, et ce n'est pas tant du ciel dont on avait peur qu'il nous tombe sur la tête. Le prouve, ce document de 1704 faisant état de l'ire que s'attira un brave homme «ayant vidé un pot de chambre par une fenêtre de sa maison»<sup>3</sup>. Un règlement de police (Québec, 1er février 1706) prévoyant des amendes pour les contrevenants, tenta de mettre fin à ces abus en obligeant la construction de latrines et privés «afin d'éviter l'infection et la puanteur que ces ordures apportent lorsqu'elles se font dans les rues».

Dans l'inventaire après décès du sculpteur Paul Jourdain, dit Labrosse, datant de 1770, on trouve une «chaise de commodité» dans la grand-chambre, qui est à l'époque l'endroit où dorment les maîtres de la maison et souvent la pièce d'apparat et de réception. Cette chaise était-elle dissimulée derrière le lit garni de rideaux de serge verte décrit à l'item suivant? On chercherait en vain dans la même pièce quelqu'autre grande armoire ou paravent pouvant en assurer l'intimité.

Mais déjà le Canada est passé aux mains des Anglais à qui on témoignera une indéfectible reconnaissance pour... la mise au point des water-closets. Il faut savoir trouver le bon côté des choses! Restés sous la tutelle française, qui sait le temps que nous aurions mis à conquérir ce confort qui nous apparaît élémentaire? L'ingénieux dispositif était pourtant connu des architectes français de l'époque classique qui le nommèrent lieux à l'anglaise, mais à la lumière de ce qu'en écrit Jacques François Blondel en 1737, il semble

<sup>2.</sup> A.N.Q.M., doc. judiciaires, bte 06-Mtl.-1/162, 08-11-1752.

<sup>3.</sup> **A.N.Q.M.**, doc. judiciaires, NF25 (M67) bob. 5, liasse 343, 30-01-1704.

que le seul intérêt suscité par ces *cabinets à soupape* résidait dans le décor architectural qu'ils commandaient...

Si les w.-c. furent vraiment inventés par un filleul d'Elisabeth 1ère, Sir John Harrington, qui en laissa une description illustrée dans son ouvrage satirique *The Metamorphosis of Ajax* en 1596, il fallut attendre deux siècles pour les voir en usage. En effet, l'ancêtre en ligne directe de nos w.-c. munis d'un système de valves efficaces date de 1775, année où son concepteur, l'Anglais Alexander Cumming, le fit officiellement breveter. Vingt ans plus tard, son compatriote Joseph Bramah, qui avait amélioré le modèle, se vantait d'en avoir fabriqué quelque six mille. Rappelons qu'on avait déjà divers moyens d'obtenir l'eau courante dans les maisons: aqueduc, citernes, récupération de l'eau de pluie, etc.

C'est au siècle précédant le nôtre que les notions de confort et d'hygiène acquièrent le sens que nous leur connaissons aujourd'hui et que la maison unifamiliale devient un programme architectural en soi. Ces deux concepts ayant vu le jour sous des cieux britanniques, il n'est pas étonnant que les architectes anglais aient été les premiers à les appliquer. Leurs pattern books, ces catalogues de plans du début du XIXe siècle, nous le prouvent.

En règle générale, les w.-c. y sont placés à l'arrière de la maison, comme on le faisait pour les *privies*, leurs portes ouvrant sur l'extérieur de sorte qu'il faut faire quelques pas au grand air pour y accéder. Il faut croire qu'on n'a pas encore compris les avantages d'un tel dispositif. Dans les cas où ils sont bel et bien intégrés à l'intérieur de la maison, ils semblent encore réservés à la gent féminine, et des latrines sont souvent prévues pour les domestiques... S'il faut en croire plusieurs auteurs, l'important dans la pudique Albion, c'est qu'on ne puisse déceler leur présence dans l'apparence extérieure des nobles édifices.

Ces catalogues de plans circulèrent jusqu'en terre d'Amérique où ils firent des petits. Andrew Jackson Downing, un des chefs de file dans le secteur, reprit à son compte les théories anglaises voulant que toute habitation soit désormais équipée des commodités sanitaires telles la salle de bains et les w.-c. Curieusement, ces derniers ne se retrouvent que dans le quart des plans proposés par Downing... Malgré tout, les Américains furent plus vite convaincus

de l'utilité des w.-c. que bien d'autres peuples, même celui chez qui ils avaient vu le jour. Si, dès les années 1850, cette commodité était vue comme une nécessité, il fallut attendre quelque quinze ans pour qu'elle soit la norme dans les villes. En 1870, la moitié des habitations rurales américaines l'ignoraient toujours. La diffusion massive de pattern books et de plans de maisons par le biais des périodiques agricoles, amena cette nouveauté urbaine au plus profond des campagnes.

Parallèlement à la démocratisation des w.-c., tant en Amérique qu'en Grande-Bretagne, la toilette sèche ou *earth closet*, mise au point par le pasteur anglais Henry Moule en 1858, se gagnait des émules. L'intérêt de cet appareil résidait dans sa grande mobilité permettant de l'installer dans un endroit stratégique de la maison, ainsi que dans la possibilité d'avoir un cabinet d'aisance intérieur ne nécessitant pas l'installation d'eau courante. On devait vite se rendre compte que, malgré des qualités écologiques indéniables — on recyclait ses *chutes* en engrais —, le côté discret et hygiénique des toilettes sèches laissait à désirer: leur règne fut de courte durée. On serait tenté de dire qu'elles tombèrent à l'eau!

Le Québec fut-il agité par la bataille des types de cabinets d'aisances? Sans doute avons-nous eu nos tenants des toilettes sèches, formule à mi-chemin des w.-c. et de la latrine, plus connue ici sous le nom de *bécosse*, déformation de l'anglais *back house*, expression pour le moins révélatrice de l'endroit où l'on trouvait ces commodités. Atavisme ou manque d'imagination, cette habitude de placer les w.-c. à l'arrière et à l'extérieur des habitations se perpétua à Montréal pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui contribua sans doute à garder bien vivante la familière expression...

On peut supposer que les w.-c. apparurent ici dès le début du XIXe siècle, chez les Britanniques qui s'étaient rendus maîtres de l'économie et commençaient à se faire ériger des maisons témoignant de leur appartenance culturelle et de leur statut social. La firme londonienne Wisely & Moore, nouvellement installée à Montréal, mentionne «water closets made and fixed» parmi les nombreux objets de quincaillerie annoncés dans The Montreal Herald du 15 juillet 1815. Malheureusement, la réclame ne donne

pas de noms de clients satisfaits de ce service, comme cela se faisait beaucoup à l'époque.

La première manifestation architecturale que nous ayons retrouvée d'un tel équipement ne date que de 1832. Le plan présente un espace clairement identifié water clos. à l'étage des chambres à coucher; si ces derniers sont stratégiquement bien placés, ils ne semblent pas ouvrir directement à l'air pur. Une autre mention de w.-c. se trouvent dans les spécifications de l'architecte John Wells concernant la construction de la maison Meredith en 1844. Le document ne fait pas état de la position exacte des w.-c., mais une allusion à un ventilateur devant y être placé au plafond nous laisse penser qu'ils devaient occuper un endroit n'ouvrant sur aucun mur extérieur. On apprend de plus que la maison serait équipée d'une salle de bains et que deux réservoirs d'eau allaient alimenter les appareils sanitaires.

Un contrat paraphé deux ans plus tard par le même notaire, marché concernant la construction de cinq habitations contiguës à l'angle des rues Notre-Dame et Saint-Lambert, indique que dans chaque maison, les w.-c. devaient être placés sous l'escalier menant à la cave. Un autre plan, daté de 1849, fait voir une salle de bains logée à l'étage et côtoyant une petite pièce dont le graphisme laisse deviner qu'il s'agit de w.-c.; cette pièce sans fenêtre semble être munie d'un vasistas communiquant avec sa voisine.

On peut tracer à grands traits l'évolution des installations sanitaires de Montréal grâce aux informations glanées à travers quelques imprimés. Dans son étude sur la salubrité de Montréal publiée en 1879, l'hygiéniste Mackelkan déplore la présence de centaines de latrines et souhaite, sinon leur disparition totale, du moins une réforme dans la construction des fosses d'aisances<sup>4</sup>. Plus tard, vers la fin du siècle, Ames nous décrit la situation lamentable des installations sanitaires du quartier Sainte-Anne<sup>5</sup>. Il faut dire que la taxe

<sup>4.</sup> F.P. Mackelkan, Our Health and Our Diseases, Montréal, Lovell, 1879, pp. 26, 40-41.

<sup>5.</sup> H.B. Ames, **The City Below The Hil**l, Montréal, Bishop Engraving and Printing Co., 1897.

prélevée sur les w.-c. n'incitait guère les petits propriétaires à équiper leur maison d'un tel appareil. Déplorant le fait qu'il existe plus de cinq mille latrines encore en usage en ville en 1903, les auteurs des règlements du Bureau de santé de la ville de Montréal consacrent plusieurs paragraphes aux fosses d'aisances tout comme aux égouts, à la plomberie et à la ventilation des édifices. De même, le Code des Lois du Bâtiment de 1906 mentionne que, là où il faudra construire des latrines, celles-ci seront placées à une distance d'au moins vingt pieds de la maison: ce qui prouve qu'on construisait encore des habitations sans w.-c. au début du XXe siècle à Montréal. Enfin, les plans-types des diverses habitations montréalaises contenus dans l'étude de Jean-Claude Marsan nous montrent l'intégration des salles de toilettes à l'intérieur des unités d'habitation, leur déplacement vers une position centrale et, finalement, leur incorporation à la salle de bains<sup>6</sup>. C'est ce système que la plupart de nos parents ont connu et qui perdure toujours.

Ostentation et/ou hédonisme? Aujourd'hui, finie la morale bourgeoise héritée du XIXe siècle où tout ce qui concernait le corps n'aurait pu supporter le regard étranger! Dans notre société de surconsommation, la mode actuelle est aux salles de bains équipées à outrance, et on serait fort peu surpris de l'adoption du vocable salons de bains pour les désigner. Par ailleurs, certains amateurs de lofts tendent à remettre le p'tit coin au beau milieu de la place, au vu et au su de tous. «Qu'on érige des murs!», se prend-on à souhaiter en telle situation... tout en pensant que si l'architecture régule et codifie les rapports humains, il faut bien conclure que là comme ailleurs, l'histoire n'est qu'un lent mouvement de balancier!

<sup>6.</sup> Jean-Claude Marsan, Montréal en évolution, Montréal, Fides, 1974.